

N° 975 / 24

**Arrêté préfectoral portant création d'habilitation
pour l'exercice d'activités funéraires**

**La Préfète de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2223-19 à L.2223-26, L2223-45, R.2213-42 à R.2223-47, D.2223-34 à R.2223-55, R.2223-56 à R.2223-65, D.2223-110 à D.2223-121 ;

Vu le décret n° 2000-191 du 3 mars 2000 relatif aux prescriptions techniques applicables aux véhicules de transport de corps après mise en bière ;

Vu le décret n° 2000-191 du 3 mars 2000 relatif aux prescriptions techniques applicables aux véhicules de transport de corps avant mise en bière ;

Vu la demande de création d'habilitation en date du 25 novembre 2024 de Monsieur Sezgin OKSUZ, représentant de l'entreprise « NIDA POMPES FUNEBRES MUSULMANES » sise 39 rue du Parc Motier – 01100 Arbent ;

Sur proposition de la préfète ;

- ARRETE -

Article 1^{er} : L'entreprise « NIDA POMPES FUNEBRES MUSULMANES », représentée par Monsieur Sezgin OKSUZ, pour l'établissement sis 39 rue du Parc Motier - 01100 Arbent, est habilitée pour exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- **Organisation des obsèques ;**
- **Transport de corps avant et après mise en bière ;**
- **Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires ;**
- **Fourniture des corbillards et des voitures de deuil ;**
- **Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations.**

Article 2 : Le numéro de l'habilitation est **24-01-0113**

Article 3 : La durée de la présente habilitation est fixée à **5 ans**.

Article 4 : La préfète est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur Sezgin OKSUZ, représentant de l'entreprise « NIDA POMPES FUNEBRES

MUSULMANES », publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée à Monsieur le maire d'Arbent.

Fait à Nantua, le 06 décembre 2024

La préfète,

~~La~~ ~~sous-préfète,~~ ~~secrétaire générale,~~
Pour la Préfète,
La sous-préfète, secrétaire générale

Virginie GUERIN-ROBINET